



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets décrits ci-dessous :

Le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 13 mars 2018 à 19 h, le projet de résolution pour le projet particulier suivant :

1. Projet particulier PP27-0250 visant à permettre l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » à l'intérieur du bâtiment situé aux 4835-4865, allée Dumont (1185092001).

Le conseil d'arrondissement a adopté aussi, à la même séance ordinaire, le premier projet de règlement suivant :

1. Présentation du projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à introduire des dispositions relatives au secteur du site Contrecœur (01-275-113) (1175378008).

Une assemblée publique de consultation se tiendra le mardi 27 mars 2018, à 18 h, à la salle du conseil de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4).

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ces projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ces sujets.

Le projet de règlement et les projets particuliers, ainsi que les plans de zones sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

FAIT À MONTRÉAL, CE 20^E JOUR DE MARS 2018.

Le secrétaire d'arrondissement,

Magella Rioux